

ROYAUME DU MAROC

Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion

Guide de prévention des risques dans le métier de la Bijouterie









Table des matières

Introduction	• 4
Comment utiliser ce guide	.3
Typologie des risques professionnels	.4
Risques du métier et Préventions	.5
Pictogrammes de signalisation des risques	20
Equipements de Protection Individuelle	21
Que faire en cas d'accident	22
Réglementation du travail	23

Introduction

Le Ministère du Tourisme,
du Transport Aérien, de
l'Artisanat et de l'Economie
Sociale, Secrétariat d'Etat
Chargé de l'Artisanat et
de l'Economie Sociale,
vise, à travers ces «Guides
de Prévention des Risques
Professionnels», à promouvoir les
bonnes pratiques de la prévention et
de là à améliorer les conditions de travail des
artisans, notamment en les sensibilisant aux risques et

aux maladies professionnels liés à l'exercice de leurs activités tout en leur proposant des règles de bonnes conduites en matière d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration de ce guide portant sur la prévention contre les risques dans le métier de la **bijouterie** qui permettra aux artisans respectueux des conseils qu'il leur apporte d'être à l'abri de tout accident pouvant porter atteinte à leur vie professionnelle et personnelle (blessures, handicap, ...), d'éviter le risque d'être atteints de maladies professionnelles pouvant avoir des effets néfastes sur leur santé (troubles, infections ...) et d'assurer par conséquent la continuité de leur activité et celle de leurs apprentis.

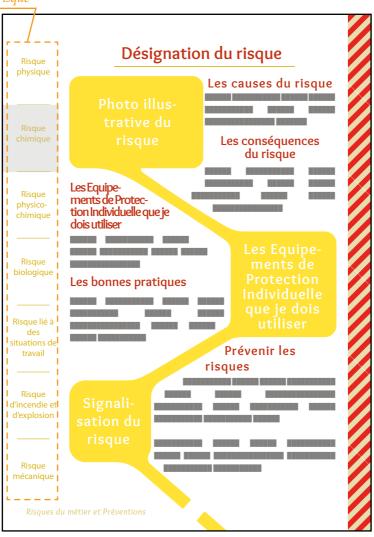
Introduction

Comment utiliser ce guide

Le guide spécifie les risques les plus fréquents au sein des ateliers de la bijouterie et recommande aux artisans les mesures de prévention, les précautions et les comportements à adopter pour éviter ces risques et les pathologies inhérentes.

Pour ce faire, ce guide permet d'apporter des réponses aux principales questions relatives à la santé et la sécurité au travail.

Type du risque



Typologie des risques professionnels

Risques physiques: Ils sont en rapport avec l'ambiance sonore, l'ambiance lumineuse, l'électricité, l'ambiance thermique, les vibrations mécaniques et les rayonnements.

Risques chimiques : Ils sont dus à l'utilisation des produits chimiques, tels que les substances et les préparations chimiques.

Risques physico-chimiques: Ils sont en relation avec l'atmosphère empoussiérée (poussières, aérosols industriels, fumées et brouillards).

Risques biologiques : Ils sont liés à l'exposition à des agents biologiques ou à leurs produits (endotoxines, mycotoxines).

Risques liés à des situations de travail : Ils sont liés à l'aménagement des lieux et des postes de travail, aux manutentions, aux travaux sur écran, aux chutes d'objets ainsi qu'aux chutes des personnes.

Risques d'incendie et d'explosion : Ils peuvent causer des brûlures ou des blessures de personnes suite à un incendie ou à une explosion.

Risques mécaniques: Ils sont dus à des situations particulières, telles que l'usure des machines, engins mobiles, appareils de levage, manutention manuelle ou mécanique et la mise à l'écart des dispositifs de protection (protège-courroies, capots) ainsi que les risques d'accidents liés à l'électricité.

Risques du métier et Préventions

Exposition aux poussières ultrafines des métaux (argent, cuivre ...)

Risque physique

Risque chimique

Risque physicochimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque de filtration, bavettes.

Les causes du risque

Je suis exposé à des poussières lors du polissage des métaux dans un atelier non aéré et non ventilé.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer un cumul cancérigène des métaux lourds dans le sang, maladies respiratoires et cardiaques, tatouage pulmonaire

de surcharge jusqu'aux maladies graves avec insuffisance respiratoire parfois mortelle, cancers, maladies chroniques et anémies.



Les bonnes pratiques

Je limite ma durée d'exposition. Je manipule sur des matières humides ou je travaille à l'humide.

J'effectue l'opération de polissage sur des matières humides ou je travaille par voie humide.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Prévenir les risques



J'installe et j'utilise un système captation-filtration des poussières pour extraire les poussières de l'atelier vers l'extérieur. une ventilation. et J'utilise des machines de polissage avec poussières intégrés. aspirateurs de le reste sous surveillance médicale : Examen hématologique, radiographie pulmonaire.

Explosion, Incendie

Les causes du risque

J'utilise le chalumeau tout près de la bonbonne à gaz, ou sa tuyauterie n'est pas adéquate causant des fuites de gaz. Je sollicite excessivement une source électrique. Je fume dans les lieux de travail.

Les conséquences du risque

Cela peut causer une explosion produisant des dommages matériels et corporels, brûlures graves de la peau, danger de mort.



Risque physique

Risque chimique

Risque physicochimique

Les bonnes pratiques

Je m'assure de la fermeture des bonbonnes de gaz à la fin d'utilisation.

Le chalumeau doit être tenu à distance des bonbonnes à gaz et de la tuyauterie.

Je positionne les bonbonnes de gaz loin des chalumeaux et dans un endroit protégé.

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Prévenir les risques

Je dispose de moyens de lutte contre les incendies et le feu tel que l'eau, la mousse CO, et le sable.

Je garde des extincteurs à proximité et je les entretiens.

J'entretiens les câbles électriques et je les rassemble dans des chemins de câbles.



Risque d'incendie et d'explosion

Exposition aux projectiles métalliques

Risque physique

Risque chimique

Risque physicochimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les causes du risque

J'utilise des machines et des outils projetant des débris lors des opérations de martelage et dressage des bijoux, lors du moulage en refroidissant brusquement le métal liquide, et lors du polissage par entrainement accidentel d'un objet par l'arbre de rotation des moteurs.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des blessures oculaires irréversibles, des infections et des allergies de la peau, des handicaps, des fractures et des lésions musculaires.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Lunettes de protection, masque de protection.

Les bonnes pratiques

Je porte mes équipements de protection individuelle lors de l'utilisation des machines de polissage des bijoux.



Prévenir les risques

J'installe les dispositifs de sécurité et de rétention des débris et des projectiles susceptibles de blesser les personnes.

Je modernise le centre de polissage pour éviter les

risques.

J'indique les zones à risques de projectiles dans l'atelier.



Ambiance lumineuse non adaptée

Les causes du risque

J'exerce les opérations nécessitant de la justesse et de la finesse comme la décoration des bijoux, la soudure et le laminage en sollicitant en permanence mes muscles oculaires.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer de la nervosité, un stress permanent, troubles de la vue, maladies des yeux, perte de la mémoire, picotements, sensations de brûlures oculaires, une vue trouble, des douleurs dorsales et de la fatigue en fin de journée de travail.



Risque physique

Risque chimique

Risque physicochimique

Les bonnes pratiques

Je prends des pauses régulières. J'utilise une loupe ou des lunettes de correction. Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Prévenir les risques

Je m'assure que les locaux du travail disposent d'une lumière naturelle suffisante, facteur de bien être et contribue à maintenir la vigilance.

J'évite le faible éclairage artificiel qui peut générer des troubles de la vue.

J'utilise un éclairage concentré sur la zone de travail. Je reste sous surveillance médicale : Ophtalmologie.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque physique

Exposition aux rayonnements ultraviolets et infrarouges



Les causes du risque

Je suis exposé aux rayons ultraviolets et aux infrarouges lors de la soudure au chalumeau et aux effets localisés de l'irradiation globale.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des hypertensions artérielles, troubles oculaires et maladies des yeux, céphalée, lésions oculaires, brûlures, troubles de

sommeil et brûlures cutanées.

Risque chimique

Risque physico-

chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Lunette polarisante, masque anti-UV.

Risque biologique

Les bonnes pratiques

Je rince à l'eau mes yeux et mon visage et j'utilise des nettoyants oculaires. Je marque des pauses régulières. J'utilise les équipements de protection individuelle.



Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Prévenir les risques

Je reste sous surveillance médicale : Ophtalmologie.

Exposition à des nuages de gaz toxiques

Les causes du risque

Je suis exposé à des gaz toxiques lors du traitement des bijoux chauds dans les bains d'acides et lors du refroidissement de l'argent liquide directement avec l'eau.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer une inhalation forte des gaz toxiques causant la mort immédiate, perte de conscience, irritations aigus et inflammations des yeux, brûlures cutanées de type chimique, asphyxie, troubles respiratoires et cardiaques.



Risque physique

Risque chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

de Masques protection, lunettes de protection, gants de protection.

Les bonnes pratiques

J'effectue mes tâches dans un espace vaste J'utilise les équipements de protection

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail



Prévenir les risques

le réalise le traitement de surface des bijoux avec des produits inertes. J'aménage un atelier bien aéré et ventilé. Je reste sous surveillance médicale : Examens biologiques du sang et d'urine, cardiographie.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque physique

Ambiance thermique très contraignante

Les causes du risque

Je suis exposé à la chaleur élevée en utilisant des chalumeaux et en manipulant des métaux liquides, dans un espace de travail fermé et non aéré.

Les conséquences du risque

Prévenir les risques

Cela peut me causer des brûlures thermiques de la peau, irritation gonflement des yeux, transpiration permanente et gênante, démangeaisons et irritations de la peau.

chimique

Risque

Risque physicochimique

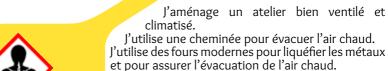
Risque biologique

Les bonnes pratiques

Je prévois des pauses dans des locaux climatisés. Je prends des douches régulières. Je m'hydrate régulièrement.

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion





Risques liés aux opérations de nettoyage et de blanchiment des bijoux à l'acide

Les causes du risque

Je suis exposé à des concentrations élevées d'acides dans les bains de nettoyage et de blanchiment des bijoux.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des brûlures cutanées, des maladies respiratoires, des insuffisances cardiaques, des irritations et des allergies aux yeux et des cancers.



Risque physique

Risque chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque de protection du visage et des yeux, gants de protection.



Je prépare des bains acides avec la concentration la plus faible possible. J'effectue le traitement dans le bain dans un espace ouvert.

J'attends le refroidissement des bijoux avant de les immerger dans l'acide.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

protection du eux, gants de

Risque biologique

Risque physico-

Risque lié à des situations de travail

Prévenir les risques

Je m'informe des normes réglementaires d'usage des produits chimiques.
J'utilise un solvant moins réactif ('Chebba' et eau par exemple) au lieu des acides.
Je reste sous surveillance médicale: Examen des yeux et du nez, radiographie pulmonaire.



Risque d'încendie et d'explosion

Utilisation des équipements et outillages

Limes, Scies, Laminoirs, Tranchoirs, Machines de filetage

Risque physique

Risque chimique

Risque physicochimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les causes du risque

J'utilise des machines et des outils tranchants pour plusieurs opérations: découpage du métal en morceaux pour le faire fondre, filetage du métal pour fabriquer des anneaux ou des bagues, perçage du bois, décoration et sculpture sur l'argent solide.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des blessures cutanées, coupures et/ou cisaillement d'un organe, coincement des doigts dans les zones à risque sur la machine de filetage.

Gants de protection, chaussures de protection, lunettes de protection.

Les bonnes pratiques

Les Equipements

de Protection Indivi-

duelle que je dois utiliser

Je réserve des emplacements pour le rangement de l'outillage. Je range les outillage en fin d'utilisation.

Je reste vigilant et concentré lorsque je travaille sur les machines.

Je porte les équipements de protection individuelle.



Prévenir les risques

J'installe des arrêts d'urgence accessibles au niveau des pieds. Je limite l'usage, l'entretien, le réglage et le redémarrage aux seules personnes qualifiées. J'indique les zones à risque sur les machines. Je reste sous surveillance médicale : Examen d'aptitude physique.



Blessures physiques et étranglements (Machines tournantes, machines de polissage ...)

Les causes du risque

l'utilise lors de mon travail des machines tournantes. Je porte des vêtements inadaptés (Djellaba, Gandoura, ...).

Les conséquences du risque

Cela causer des peut me étranglements, coupures et blessures physiques graves et chocs avec moteur non fixe suite à la vibration.



Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Gants de protection, chaussures de protection, combinaison de protection.

Les bonnes pratiques

Je mets des vêtements adaptés pour le travail. Je reste plus vigilant dans les zones où il y a des mouvements d'outillages tranchants ou

Je porte les équipements de protection individuelle.

Risque biologique

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-

chimique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Prévenir les risques

J'installe des arrêts d'urgence adaptés. Je limite l'usage, l'entretien, le réglage et le redémarrage aux seules personnes qualifiées.



Risques liés à l'encombrement de l'espace de travail

Risque physique

Risque chimique

Risque physicochimique

Risque

biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

Les causes du risque

J'exerce mon travail dans un atelier encombré par les machines, avec un outillage éparpillé sur le sol (marteau, ciseaux, limes, etc.).

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des blessures graves au niveau des pieds au contact d'un outil tranchant, stress, déconcentration et circulation difficile dans l'atelier.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Chaussures de protection.

Les bonnes pratiques

J'élimine les éléments non utilisés de l'espace de travail (rangement). Je range et j'organise mon atelier pour faciliter le travail dans les différents postes. J'utilise les équipements de protection



Prévenir les risques

J'agrandis ou je change l'atelier de travail par un autre plus spacieux.

Je change l'emplacement des opérations les plus importantes telles que le polissage et la fonte des métaux dans les fours dans d'autres lieux mieux adaptés.



individuelle.

L'électrocution et les chocs électriques

Les causes du risque

J'utilise des prises et des rallonges domestiques pour des appareils électriques et sans branchement à la terre. Les fils électriques sont désordonnés dans l'atelier.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer une électrocution avec risque de mort au contact d'un fil électrique non couvert, électrisation au contact d'un équipement non branché à la terre, accidents locaux ou brûlures électriques et les accidents traumatiques associés aux phénomènes de l'électrisation.



Risque chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Chaussures de sécurité, gants isolants.

Risque physicochimique



Les bonnes pratiques

Je diminue et j'évite l'utilisation de plusieurs rallonges interconnectés.

J'utilise des rallonges et des fils électriques sécurisés.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Prévenir les risques

J'installe des arrêts d'urgence visible et accessible en cas de danger. Je vérifie périodiquement les installations électriques par un organisme agréé.



Risque d'incendie et d'explosion

Exposition aux poussières d'amiante ciment et de fibres céramiques

Risque physique

Risque chimique



Les causes du risque

Je suis exposé lors des opérations de fusion des métaux ou des opérations de soudure sur les bijoux aux poussières générées par les matières qui constituent le four et aux poussières générées par l'usure de la plaque d'amiante utilisée chez la plupart des artisans comme support à la soudure des bijoux.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des maladies chroniques suite au cumul des matières toxiques à l'intérieur de mon corps et aussi des infections au niveau de mes yeux, l'asphyxie et des irrégularités respiratoires.

Risque physicochimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion



Les bonnes pratiques

gants de protection, masques de filtration.

Les Equipements de Protection Indivi-

Lunettes de protection,

duelle que je dois utiliser

Je remplace les plaques usées avant leur désintégration.

J'aménage un atelier bien aéré et ventilé. J'utilise les équipements de protection individuelle.



Prévenir les risques

J'utilise de nouvelles méthodes et des matières de substitution moins nocives sur ma santé.

Je développe les moyens de protection collective (aération, extraction des poussières ...).

Je reste sous surveillance médicale : Examen biologique du sang et d'urine, radiographie pulmonaire, examen d'aptitude physique.



Postures de travail contraignantes

Les causes du risque

J'exerce mon travail en maintenant mon corps dans des positions non confortables comme m'asseoir avec un dos courbé, et très près du sol. J'effectue des gestes répétitifs et exténuants.

Les cons'équences du risque

Cela peut me causer des maux du dos, des genoux et d'autres parties du corps, rhumatisme, traumatismes musculo-squelettiques, sciatique. Certaines caractéristiques dimensionnelles du poste de travail peuvent être à l'origine d'une pathologie ostéo-articulaire, voire cardiovasculaire.



Risque physique

Risque chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Ceinture dorsale, ceinture lombaire.

Risque physicochimique



Les bonnes pratiques

J'alterne ma posture pour me relaxer. Je prends des pauses régulières. J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque biologique

Prévenir les risques

Je travaille sur une table bien nivelée et assis sur une chaise pour garder le dos droit. Je choisis convenablement l'emplacement des postes de travail et des équipements. Je reste sous surveillance médicale : Examen d'aptitude physique.



Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Pictogrammes de signalisation des risques

En matière de santé et sécurité au travail, les pictogrammes permettent de donner une indication sur le danger. Leur utilisation au niveau des zones à risques est très importante pour la signalisation des différents dangers.



Dangereux pour la santé:

Le risque peut causer un empoisonnement à forte dose, une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Il peut provoquer des allergies cutanées et une somnolence ou un vertige.



Inflammable:

Le risque peut générer un incendie au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur ou de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau en dégageant des gaz inflammables.



Electricité:

Le risque électrique comprend le risque de contact, direct ou non, avec une pièce nue sous tension, le risque de court-circuit et le risque d'arc électrique. Ses conséquences sont l'électrisation, l'électrocution, l'incendie, l'explosion ... Il peut générer aussi des perturbations musculaires et des dysfonctionnements vitaux allant jusqu'au décès de la personne.



Très dangereux pour la santé:

L'exposition au risque peut provoquer le cancer, peut causer la modification de l'ADN, peut nuire à la fertilité ou au fœtus, peut causer l'altération du fonctionnement de certains organes, des difficultés respiratoires ou des allergies respiratoires et peut être la cause de décès, en cas d'ingestion par les voies respiratoires d'un produit ou d'une substance toxique.



Peut causer une explosion:

Les effets du risque peuvent être une explosion au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc ou de frottements.



Chutes de personnes :

Le risque menant à des glissades, trébuchements, faux pas, pertes d'équilibre, chute de personnes. Ce sont des accidents de travail souvent perçus comme étant inévitables et de caractère bénin bien qu'ils peuvent causer des blessures graves, des fractures, des traumatismes crâniens, des hémorragies internes, l'handicap à vie...

Equipements de protection individuelle

Un artisan dans un atelier de travail doit utiliser selon le cas les EPI suivants :



Ceintures

Lunettes

Vestes

Que faire en cas d'accident

Si vous êtes témoin d'un accident de travail, d'un incendie ou d'une explosion, demandez de l'aide au responsable de sécurité au travail et/ou appelez les services de la Protection Civile au **15**.



Si vous êtes un responsable de sécurité au travail, un médecin de travail ou un artisan entrainé aux premiers secours, suivez les mesures nécessaires en attendant l'arrivée des services de la Protection Civile.



Réglementation du travail

Le code de travail marocain ainsi que les décrets et les arrêtés relatifs à la santé et à la sécurité au travail comportent plusieurs dispositions et mesures visant à assurer la santé et la sécurité des travailleurs au sein des lieux du travail. Les principales dispositions et mesures se résument comme suit :

- Les lieux du travail doivent remplir les conditions de prévention en matière de la santé et doivent respecter les exigences de sécurité requises (dispositifs de lutte contre les incendies, éclairage, chauffage, aération, dispositifs antibruit, assainissement des eaux usées et des eaux de lavage et d'autres conditions).

- Les locaux de travail doivent être équipés d'une manière à garantir la

sécurité des travailleurs handicapés.

- Les locaux de travail doivent être propres en permanence et bien organisés et les passages doivent être évacués et spacieux à l'intérieur des espaces de travail.

- Le réseau électrique et les câbles électriques doivent être bien couverts

et contrôlés périodiquement selon les lois en vigueur.

- L'isolement de tous les produits inflammables et leur stockage dans des

entrepôts et des magasins spéciaux.

- Mettre à disposition des travailleurs les équipements de protection individuelle selon l'activité exercée (masques, chaussures de sécurité, gants de protection, lunettes spéciales ... et d'autres équipements).

- Les machines et leurs accessoires mobiles doivent être équipés des

moyens de prévention.

- Le renseignement des travailleurs sur les lois relatives à la prudence

des dangers autour des machines.

- Coller dans un endroit visible dans les ateliers de travail une affiche facilement lisible qui prévient contre les risques d'utilisation des machines.
- Les travailleurs sont tenus par la force de la loi de se soumettre aux instructions spéciales concernant les règles de la santé et la sécurité au sein des locaux de travail.

Dans ce qui suit, les principaux textes législatifs relatifs à la santé et à la sécurité au travail liés à l'exercice des métiers de l'artisanat sont :

- Dahir n° 1-03-194 du 14 rejeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du travail (B.O. n° 5210 du 06 mai 2004).

- Dahir du 18 journada I 1374 (12 janvier 1955) portant règlement sur les appareils à pression de gaz (B.O. n° 2207 du 11 février 1955).

- Dahir du 9 kaada 1372 (22 juillet 1953) portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre (B.O. n° 2132 du 04 septembre 1953).

- Dahir du 20 hija 1349 (9 mai 1931) réglementant l'importation, l'achat, la vente, le transport et l'emploi de la céruse et des autres composés de plomb destinés à des usages professionnels (B.O. n° 972 du 12 juin 1931).
- Décret n° 2-59-0219 du 4 chaabane 1379 (2 février 1960) déterminant les mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel est exposé, de façon habituelle, aux poussières de silice libre ou d'amiante (B.O. n° 2469 du 19 février 1960).
- Décret royal n° 719-68 du 28 chaabane 1388 (20 novembre 1968) déterminant les mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel effectue des travaux l'exposant, de façon habituelle, à l'inhalation de poussières d'origine industrielle ou participe à l'exécution de ces travaux (B.O. n° 2927 du 04 décembre 1968).
- Décret n° 2-10-183 du 9 hija 1431 (16 novembre 2010) fixant la liste des travaux auxquels il est interdit d'occuper certaines catégories de personnes (B.O. n° 5906 du 06 janvier 2011).
- Décret n° 2-56-467 du 9 hija 1375 (18 juillet 1956) déterminant les mesures particulières de prévention du manganisme (B.O. n° 2285 du 10 août 1956).
- Décret n° 2-70-185 du 18 journada I 1390 (22 juillet 1970) déterminant les mesures particulières de prévention médicale et les règles d'hygiène applicables dans les établissements où le personnel est exposé, de façon habituelle, à l'intoxication saturnine (B.O. n° 3018 du 02 septembre 1970).
- Décret n° 2-12-387 du 26 chaoual 1433 (14 septembre 2012) modifiant et complétant le décret n° 2-98-975 du 28 chaoual 1421 (23 janvier 2001) relatif à la protection des travailleurs exposés aux poussières d'amiante (B.O. n° 6088 du 04 octobre 2012).
- Décret n° 2-69-323 du 29 moharrem 1390 (6 avril 1970) déterminant les mesures particulières de protection et de salubrité applicables sur les chantiers de travaux dans l'air comprimé (B.O. n° 2998 du 15 avril 1970).
- Décret n° 2-56-1304 du 6 hija 1376 (4 juillet 1957) déterminant les mesures particulières de protection des ouvriers occupés dans les chambres froides (B.O. n° 2337 du 09 août 1957).
- Décret n° 2-08-528 du 25 journada I 1430 (21 mai 2009) relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus au benzène et aux produits dont le taux en benzène est supérieur à 1 % en volume (B.O. n° 5740 du 04 juin 2009).
- Des arrêtés, depuis 1938, par le ministre du travail et des questions sociales, le ministre de l'économie nationale, le ministre de la santé publique, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, etc. concernant plusieurs actions d'hygiène, sécurité et santé au travail.



